



**Objet : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 6 MAI**

L'an deux mil vingt-quatre, le six mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE RONSSOY, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les conseillers municipaux, à l'exception de Danielle Cardon, excusée, qui a donné pouvoir à Michel BRAY ; Vanessa Cornaille et Christopher Josse, excusés ; de Mesdames Censier, Faille, et Monsieur Gomes, absents.

**1. ENGAGEMENT D'UN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES**

Monsieur le Maire, ayant mis en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au recrutement d'un PEC pour assurer le travail d'entretien des bâtiments et des espaces verts ; expose *que les contrats aidés sont réservés à certains employeurs, en particulier les Collectivités, et s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés ; que la prescription de ces contrats est placée sous la responsabilité de France Travail pour le compte de l'État ; que pour ce faire, une Convention doit être signée avec l'État ; et que le contrat de travail à durée déterminée de douze mois, peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la Convention passée entre l'employeur et le prescripteur ; qu'un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé et que la Commune y pourvoira, en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins du service ; que le dispositif, appelé « Parcours Emploi Compétences » (PEC) doit permettre un développement de compétences et de comportements professionnels favorisant l'insertion durable à l'issue de ce dispositif ; qu'il faut prévoir des actions de formation (formations qualifiantes, pré-qualifiantes, certifiantes) et des actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, tutorat, évaluation des compétences, PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel : période d'immersion professionnelle), aide à la construction du projet professionnel, ...)* ; et propose au Conseil Municipal d'examiner les candidatures.

Le Conseil Municipal, vu l'Article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales ; vu la Circulaire DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 Janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes éloignées de l'emploi ; entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; après avoir examiné les candidatures, et après en avoir délibéré ; décide d'engager Monsieur VASSEUR Frédéric pour un Contrat de douze mois, sous la dénomination « Parcours Emploi Compétences », à raison de vingt heures de travail hebdomadaire, du 21 Mai 2024 au 20 Mai 2025 inclus.

L'employé sera rémunéré sur la base du SMIC au taux horaire en vigueur.

La Commune étant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), le taux de prise en charge par l'État est de 50 %.

**2. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA FDE80**

Monsieur le Maire précise à ses co-élus que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par Délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, pour devenir « **Territoire d'Énergie Somme** ».

Il appartient aux Communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare Favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « *Territoire d'Énergie Somme* »

**3. AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI**

Monsieur le Maire transmet à ses co-élus de la demande d'autorisation de stationnement qu'il a reçu d'un entrepreneur-taxi.

Le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite, et charge Monsieur le Maire de faire part de sa décision à l'intéressé.

#### **4. DEMANDES DE SUBVENTION**

- Monsieur le Maire expose la demande de participation financière de l'Association Sportive du Collège de Roisel, dont les minimes filles participent aux Championnats de France de Handball Etablissements à Le Creusot (Saône-et-Loire), du 14 au 17 Mai 2024.  
Deux élèves habitant Le Ronssoy sont concernées.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **100 €**.
  
- Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'Association pour la Recherche sur l'Histoire locale, basée à Poeuilly.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de **100 €**.

#### **5. REPAS TCHOT SOUPER CIRCUIT DES ÉCRIVAINS**

Le Conseil Municipal décide de proposer un « *tchot souper* », dans le cadre des festivités du Circuit des écrivains, suivant les conditions ci-après : le repas se fera uniquement sur inscription avant la date précisée sur l'invitation distribuée ; le tarif est fixé à vingt-cinq euros (25,00 €), qu'il conviendra de régler par chèque bancaire, établi à l'ordre de la *Commune de Le Ronssoy* ; le règlement sera joint à l'inscription ; le nombre de places est limité.  
Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé le registre tous les membres présents.